

Réponses aux propositions d'avis de la DGESIP

relatives aux MASTERS

20070800 :

Maquette Master Mention "Informatique des Organisations"

Proposition d'avis DGESIP

cf. U Toulouse 3

Avis favorable pour la mention au vu de la réponse détaillée de l'établissement aux remarques de l'AERES, à l'exception de la spécialité **IT qui doit être inscrite au sein de la mention "Informatique"**. L'initiation à la recherche doit être impérativement renforcée dans les différentes spécialités. Le paysage des formations universitaires en informatique de niveau M sur le site toulousain demeure cependant peu lisible pour les étudiants en raison de la **coexistence de deux mentions ("Informatique" et "Informatique des organisations")** qui ne se distinguent pas systématiquement l'une de l'autre par les types de formations prérequis au niveau L, ni par les principales compétences qu'elles permettent d'obtenir de manière effective. A cet égard, il aurait été préférable d'inscrire les **spécialités MIAGE** et ASIC*** ***au sein de la mention "Informatique"** tout en augmentant les mutualisations et la diversification de passerelles avec les différentes spécialités de cette mention.

**mention de l'Université TOULOUSE 3*

*** spécialités des universités Toulouse 1 et 3*

Réponse M 12

L'avis de la DGESIP concernant la mention Informatique des Organisations, Spécialité ICE est favorable, sans aucune remarque.

Les réserves portent sur les autres mentions. Par exemple, à propos de l'ouverture à la recherche, l'AERES avait, dans son avis, constaté que ICE était la seule spécialité proposant une ouverture à la recherche.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire que l'UTM réponde sur le Master IDO-ICE. Les réponses attendues concernent les autres établissements.

Une réponse coordonnée sera envoyée par l'UT1 concernant les remarques portant sur la spécialité IT.